



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 08

Séance du mardi 11 mars 2025 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 6 mars 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents : Nicolas HIRSCH

### **OBJET : attribution d'une subvention pour le voyage scolaire 2025 à l'association le sou des écoles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de séjour à Villard de Lans en mars 2025 proposé par la direction de l'école des 3 Tilleuls.

Considérant le projet pédagogique proposé dans le cadre de ce séjour et particulièrement les activités sur le thématique de la Résistance dans le Vercors et du devoir de mémoire ;

Vu la demande de subvention adressée par le sou des écoles qui se charge de financer le voyage.

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

- 1) APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1100 € à l'association le sous des écoles.
- 2) DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2025
- 3) CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 11 mars 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le/la secrétaire de séance,

Marie PAILLONCY



Le Maire,

Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*